



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE



1er mai 2025

AESH

***Accompagnement sur le temps
méridien (cantine)***

- Aucune perte de salaire pour les AESH !
- Défense des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves en situation de handicap !
- Recrutement des AESH à hauteur des besoins réels !

Préparons la mobilisation ! Signez la pétition/motion [\[ICI\]](#)

Le mercredi 23 avril 2025, des AESH et des enseignants se sont réunis à nouveau, à l'appel du SNUDI FO 13 pour faire le point sur la question de la mise en place de la loi VIAL et des premières démarches et avancées.

[Un mandat a été adopté --> \[ICI\]](#)

Nous y avons fait le compte-rendu de l'audience du 18 mars

[\[Lire le compte-rendu intégral\]](#)

Le SNUDI FO 13 a également contacté les autres organisations syndicales pour proposer une mobilisation unitaire sur les revendications.

Une intersyndicale s'est réunie le jeudi 24 avril avec la présence de la FCPE.

Le SNUDI FO 13 y a porté le mandat adopté lors de l'assemblée du 23 avril.

Nous y avons aussi proposé un projet de communiqué intersyndical, actuellement en discussion.

La mise en œuvre de la loi Vial va toucher tout le monde :
Les AESH concernés mais aussi l'ensemble des personnels et les élèves avec leurs parents à la rentrée de septembre 2025

Pour mettre en application la loi Vial votée en mai 2024, l'Education Nationale ne donne pas le budget correspondant aux réels besoins d'accompagnement sur le temps méridien. Pour le département, ce n'est pas une avance de 70 ETP (Equivalents Temps Plein de 35h) qui permettrait à la DSDEN 13 de couvrir les besoins en AESH de 15.000 enfants (chiffres actuels) lors de la pause méridienne.

Ceci aura des conséquences très concrètes :

- les **AESH** pourraient perdre jusqu'à un tiers de leur salaire,
- les **élèves** auraient encore moins d'heures de prises en charge,
- les **enseignants** auraient moins de temps de présence d'AESH dans les classes,
- les **parents d'élèves** devraient récupérer leur enfant sur le temps méridien en l'absence d'accompagnant.
- les **agents municipaux** devraient assurer leur service tout en supplantant les AESH manquantes...



Le SNUDI FO 13 alerte les collègues pour la rédaction des GEVA-Sco !

Il sera important, à partir du mois de septembre 2025, de bien préciser séparément les heures demandées au titre du temps d'accompagnement en classe et celles demandées au titre du temps d'accompagnement sur la pause méridienne, de manière à éviter que les heures d'AESH-cantine ne soient défalquées des heures AESH-classe, au détriment des droits des enfants, des AESH et des enseignants !

C'est dès maintenant qu'il faut défendre la rentrée de septembre 2025 !
C'est dès maintenant qu'il faut préparer la mobilisation pour la satisfaction des revendications !

Le SNUDI-FO 13 propose aux personnels de se réunir dans les écoles, dans les secteurs, pour discuter du mandat adopté le 23 avril et pour établir leurs besoins en recrutement d'AESH sur la pause méridienne.

[\[Proposition d'une pétition/motion d'école\]](#) à adapter avec vos équipes
Toutes ces revendications seront portées en délégation par des représentants des AESH, des enseignants et des parents, avec leurs syndicats et organisations.

Nous proposerons qu'un rassemblement appuie cette délégation.

La mise en œuvre de la loi VIAL renforce la revendication que le SNUDI FO défend depuis des années : « un temps plein fixé à 24 heures hebdomadaires d'accompagnement ».

Pour le SNUDI FO 13, la seule véritable reconnaissance du métier d'AESH, de ses qualifications et de la pénibilité du travail est la création d'un corps de la Fonction publique.

"Un vrai statut, un vrai salaire" et un recrutement correspondant aux besoins !



C'est le bon moment pour adhérer au SNUDI FO 13

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

Vous avez la possibilité de demander une reconduction automatique de votre adhésion (cocher le dossier dans le formulaire).
RAPPEL : Vous recevez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

[\[Téléchargez le bulletin 2025\]](#)



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

